

Comité pour Abakar

## Personne ne se grandit en s'acharnant sur un gosse



Embarqué par les gendarmes lundi 1<sup>er</sup> février, le placement d'Abakar Gassama en centre de rétention, de force et par ruse, est scandaleux.

### Rien ne justifie cette mesure inhumaine :

- Abakar est scolarisé au lycée Mandela d'Audincourt et poursuivait sa scolarité avec assiduité jusqu'à son placement en rétention. Son sérieux lui a permis d'apprendre le français et de décrocher son CAP de cuisinier.
- Des employeurs ont fait connaître leur intérêt pour ses compétences.
- Par ailleurs, Abakar a toujours satisfait à son obligation de pointage à la gendarmerie.

### Une expulsion serait dramatique pour lui :

- Sa mère et sa petite sœur ont dû fuir le domicile conjugal, leur quartier et la Guinée pour échapper aux violences du beau-père.
- Alors qu'il n'a plus ni famille ni soutiens en Guinée, il n'est pas envisageable de renvoyer Abakar dans les griffes de son bourreau, perspective qui le terrorise.
- La Cour de Justice de l'Union Européenne vient d'ailleurs de rappeler, par un arrêt du 14 janvier que la décision de renvoi d'un jeune migrant ne peut être prise que si un *accueil adéquat* lui est garanti (dans sa famille ou dans une structure adaptée) dans son pays d'origine.

### Pourquoi s'acharner contre lui ?

Pour quelle raison Abakar est-il placé en rétention et en voie d'expulsion ?

- Quel crime, quelle faute, quel manquement vis-à-vis de la France a-t-il commis ? Aucun, bien au contraire.
  - Son lycée, par une déclaration unanime de son Conseil d'Administration témoigne de son comportement et demande son retour en classe.
  - Le CFA (centre de formation des apprentis) qui l'héberge, atteste qu'il ne pose aucun problème et qu'il garde toute sa place dans le Centre.
  - Au restaurant d'Audincourt, où il était en stage, chacun a pu apprécier sa gentillesse et ses compétences.
  - Les syndicats CGT et FO de l'ADDSEA (organisme en charge du suivi de ces jeunes) ne comprennent pas qu'une intégration réussie puisse se conclure par une expulsion sans raison.
- Arrivé sur le sol français à 14 ans, son seul tort est d'avoir maintenant atteint l'âge de la majorité. Peut-être Abakar a-t-il eu aussi le tort de vouloir être en règle : Il a demandé une autorisation de séjour. Il n'a reçu en retour qu'un refus et un ordre de quitter le territoire. Le voilà bien mal récompensé de la confiance qu'il a placé dans notre pays.

Le Comité pour Abakar ne se résout pas à cette injustice, en totale contradiction avec les principes affichés de la République. Nous demandons la remise en liberté d'Abakar et le réexamen de sa situation afin de lui permettre de terminer ses études et d'exercer son métier en France.

Comme pour Laye, l'apprenti-boulangier de Besançon, c'est la mobilisation et le soutien des salariés, des retraités, de l'opinion publique qui permettra de mettre fin à l'injustice.

Signez la pétition sur papier ou sur internet : <http://change.org/Abakar>

**Nous appelons les personnes éprises d'humanité et de justice à se retrouver Samedi 13 février à 14H30 devant la Mairie d'Audincourt pour un « baptême républicain » qui montrera que si Abakar n'a pas de famille en France, il a des parrains et des marraines, des amis et des soutiens.**